

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, codes 35 et 63

Hebdos régionaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

**Projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase  
par Northland Power inc.**

**LA COMMISSION INVITE LES CITOYENS A S'EXPRIMER LE 30 MAI PROCHAIN**

**Québec, le 15 mai 2006** – La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M<sup>me</sup> Claudette Journault, présidente, et de M. Louis Dériger, commissaire, tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase par Northland Power inc.*, le 30 mai 2006, à 19 heures, au Centre communautaire de Saint-Léandre situé au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

Cette partie sera consacrée exclusivement à l'audition des mémoires et des opinions verbales des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission ainsi qu'aux suggestions et aux opinions verbales du public.

**COMMENT RÉDIGER UN MÉMOIRE ?**

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, du groupe, de l'organisme ou de la municipalité qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté au projet, des opinions sur l'ensemble du projet, les préoccupations liées au projet et, le cas échéant, les suggestions et les commentaires susceptibles d'améliorer le projet. Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement lors de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Des conseils sont fournis, à titre indicatif seulement, sous forme de questions dans le document intitulé *Comment rédiger un mémoire*. Ce dernier est disponible dans les centres de consultation ainsi qu'en version électronique dans le site Internet du BAPE, au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Comment participer ».

**COMMENT PRÉSENTER UN MÉMOIRE ?**

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement lors de l'audience est invitée à informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, M<sup>me</sup> Josée Primeau, de son intention, dans la mesure du possible, deux semaines avant la deuxième partie de l'audience, en composant le 418 643-7447 poste 421 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire, bien identifié au projet, devra être transmis **au plus tard le 26 mai 2006**, au secrétaire du BAPE, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, à l'attention de M<sup>me</sup> Josée Primeau.

Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à [eole-ulric-leandre@bape.gouv.qc.ca](mailto:eole-ulric-leandre@bape.gouv.qc.ca) et une copie originale devra suivre par la poste. Les mémoires seront diffusés dans le site Internet du BAPE dès qu'ils seront rendus publics par la commission.

#### **OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet ainsi que les transcriptions des séances de la première partie de l'audience au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Matane, Complexe culturel Joseph-Rouleau, 520, avenue Saint-Jérôme, bureau 2, Matane ;
- Municipalité de Saint-Léandre, 2005, rue de l'Église, 2<sup>e</sup> étage, Saint-Léandre ;
- Municipalité de Saint-Ulric, 128, avenue Ulric-Tessier, Saint-Ulric ;
- Municipalité de Saint-Damase, 18, avenue du Centenaire, Saint-Damase.

Vous pouvez également consulter les transcriptions des séances de la première partie de l'audience publique ainsi que les documents relatifs au projet dans le site Internet du BAPE sous la rubrique « Mandats en cours ».

#### **LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !**

La participation du public est essentielle pour la commission. Elle permet d'entendre les arguments, les opinions et les suggestions des participants avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, au plus tard le 24 août 2006.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M<sup>me</sup> Josée Primeau, au 418 643-7447 poste 421 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [eole-ulric-leandre@bape.gouv.qc.ca](mailto:eole-ulric-leandre@bape.gouv.qc.ca).